

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Article R. 121-19 du code de l'environnement

## RD775 - Achèvement de l'aménagement de l'axe Angers / Rennes

Il est procédé à une concertation préalable au titre du code de l'environnement portant sur le projet d'achèvement de l'aménagement de l'axe Angers / Rennes (RD775) du **12 juin 2024 au 12 juillet 2024**.

### 1. Projet soumis à la concertation

Le projet d'aménagement de la RD775, porté par le Département de Maine-et-Loire, consiste en la mise à 2x2 voies de la route actuelle sur 3,7 kms depuis le giratoire de la Chaise Rouge à Pouancé jusqu'à la forêt d'Araize à la limite de d'Ille-et-Vilaine.

L'objectif est d'achever l'aménagement au Nord-Ouest de cet axe interrégional en aménageant la dernière section entre la Forêt d'Araize (Ille-et-Vilaine) et Pouancé.

Le projet est inscrit au schéma routier départemental et au plan routier 2022-2028 approuvés le 29 juin 2022.

### 2. Organisation et objectifs de la concertation

Par délibération du 8 février 2024, le Département a validé le principe **d'organiser de manière volontaire une concertation préalable** au titre du code de l'environnement.

L'objectif de la concertation préalable est de permettre au public :

- d'accéder aux informations relatives au projet ;
- de formuler toutes observations sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- d'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation.

### 3. Durée et modalités de la concertation

Il appartient au Département de fixer les modalités de la concertation préalable.

La concertation préalable se déroulera du **12 juin 2024 à 9h00 au 12 juillet 2024 à 17h00**, soit 31 jours consécutifs.

Une réunion publique est organisée le **12 juin 2024 à 18h00 à la Maison Commune de Loisirs (MCL), 3 avenue de la Gare à Pouancé**.

Un dossier de concertation, permettant de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques, sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation en mairie **d'Ombrée d'Anjou**, aux jours et heures d'ouverture du public :

Hôtel de Ville  
Zone de la Prévalaye  
4 rue A. Gaubert et S. Micolau  
Pouancé  
49420 OMBRÉE D'ANJOU

Lundi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Mardi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Mercredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Jeudi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00  
Vendredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h00

Ce dossier sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public.

Une concertation dématérialisée (dossier et registre) sera également mise en place sur le site internet du **Département** :

<https://www.maine-et-loire.fr/actualites/amenagement-de-laxe-angers/rennes>

Un **bilan de la concertation préalable** sera réalisé exposant les résultats et les mesures que le Département jugera nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tirera de la concertation.

Ce bilan sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente et publié sur le site internet du Département.